

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 DECEMBRE 2024

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Procurations : 3

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2024/8/13

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de décembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 04 décembre 2024.

Présents

ACHARD Liliane, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, KUENTZ Adèle, LESBROS Pascal, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine et VANDENABEELE Magali

Absents excusés

AUBIN Daniel, BOREL Christian, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, MICHEL Francine, PARENT Michèle

Procurations

Monsieur BOREL Christian donne procuration à Monsieur BONNAFFOUX Luc
Madame MICHEL Francine donne procuration à Madame SAUNIER Clémence
Madame PARENT Michèle donne procuration à Monsieur ESTACHY Jean-François

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.
Madame Christine SPOZIO est élue secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative budgétaire n° 1 sur le budget principal

Il est précisé à l'assemblée que les crédits inscrits lors du vote du budget principal pour les programmes suivants sont insuffisants : opération sous mandat de l'éclairage public et l'école de Théus, les frais d'étude pour la requalification des ZAE et la voie verte Rousset Venterol.

Aussi, il convient de prendre une décision modificative comme suit :

Crédits à ouvrir en dépenses					
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Montants
Dépenses	Investissement	45	45817	OSM EP	25 000,00 €
Dépenses	Investissement	45	45818	OSM Ecole Théus	15 000,00 €
Dépenses	Investissement	20	2031-60020	Etude ZAE	2 000,00 €
Dépenses	Investissement	20	2031-60022	Etude voie verte	60 000,00 €
Dépenses	Investissement	20	2031-60025	Etude Mai- son de pays	20 000,00 €
Dépenses	Investissement	23	2313-60017	Maison de Santé	35 000,00 €

Crédits à réduire en dépenses					
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Montants
Dépenses	Investissement	23	2313-60025	Travaux Maison de Pays	157 000,00 €

Cette modification n'a aucun impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la proposition énoncée ci-dessus ;
- Autorise le président à signer tous les documents liés à la présente délibération ;
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Monsieur Joël BONNAFFOUX

Le secrétaire de séance

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 12 décembre 2024

Et de la publication, le 12 décembre 2024

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).